

PROGRAMME DE FORMATION B78 vers B

ARRETE :

Arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.

OBJECTIFS :

- A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite
- La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Être âgé de 18 ans minimum (sans limite d'âge)
- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B 78 (boîte à embrayage automatique) depuis plus de 3 mois et en cours de validité

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation labellisé disposant d'un agrément en cours de validité
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO ECSR) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité
- Responsable pédagogique : Jean Marc ROSET, gérant de l'établissement de conduite

DUREE DE LA FORMATION :

- La durée prévue pour la formation est de sept heures
- Elle est réalisée en plusieurs séances

PROGRAMME :

- Première partie : Formation pratique de 2 heures réalisée dans un trafic faible ou nul
- Seconde partie : Formation pratique de 5 heures se déroulant dans des conditions de circulation variées

Voir programme détaillé en page 2

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Moyens pédagogiques :
 - Méthodes et techniques adaptées à tous
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...)
- Moyens techniques (partie théorique) :
 - Salle chauffée avec tables et chaises
 - Supports pour prendre des notes
 - Documentation professionnelle
- Moyens techniques (partie pratique) :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée que sur des véhicules appartenant à l'auto-école ou au centre de formation

Véhicules à double commande de la catégorie B de marque Citroën, modèle C3 récents, assurés et entretenus

EFFECTIFS EN CONDUITE :

1 élève maximum en conduite

HORAIRE ET JOUR :

A fixer avec l'établissement de formation

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se feront à l'établissement

DIPLOME VISE :

- Attestation de suivi de formation
- Demande du titre de la catégorie B en boîte manuelle

EXAMEN :

Aucun examen final

Séquence 1 : (Durée : deux heures)

Durant cette séquence réalisée dans un trafic faible ou nul, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre la théorie de l'embrayage
- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Savoir démarrer et s'arrêter
- Savoir passer les vitesses et les rétrograder
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

Séquence 2 : (Durée : cinq heures)

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, des plus simples au plus complexes.

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation
- Être en capacité d'appliquer les principes de l'écoconduite

BILAN :

Ce bilan comprend :

- Le ressenti de l'élève ainsi que ses éventuelles interrogations
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite

